

Compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2018

Présents : Christiane COLAS, Yves ARBEZ, Martial LOISY, Joëlle TABOULOT, Pascale VIRICEL, Jean-Paul BUELLET, Robert VELON, Marie-Claude FELIX, Karine COLIGNON, Nicolas MICHALET, Hervé COLAS, Chrystelle GUIXA, Jean-Luc FROMONT.

Excusée : Sylvie TRIPLET

Secrétaire : Jean-Luc FROMONT

Après lecture, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 26 janvier et passe à l'ordre du jour.

1) Subventions 2018

Chaque année, la commune de Confrançon subventionne certaines associations locales, cantonales ou nationales qui interviennent dans les domaines de la solidarité, d'animation de la commune, de la culture et de la santé. Le conseil valide à l'unanimité les montants de subvention proposés par la commission finances réunie le 15 février :

Bénéficiaire	Montant
APAJH	40,00 €
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	120,00 €
ASSOC LOISIRS ET CULTURE	591,00 € *
C.C.A.S.	200,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	300,00 €
FRANCE ADOT	40,00 €
LIGUE CANTONALE CANCER	30,00 €
PUPILLES DE L'ECOLE PUBLIQUE	100,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	50,00 €
U.D.A.F.AIN	30,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	50,00 €
ABCDE **	100,00 €
TOTAL	1 651,00 €

* En plus de la prise en charge de l'abonnement internet (360 €), le conseil décide d'attribuer à l'association 0.17 € par habitant pour la bibliothèque soit 231 €, qui s'ajoutent aux 1.83 € par habitant apportés par la communauté d'agglomération, pour atteindre 2 € par habitant.

** Association bressane citoyenne de débat et d'échange

2) Dépenses d'investissement avant vote du budget

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil donne son accord pour engager les crédits d'investissement suivants pour un total de 89 000 €:

- Alimentation eau potable Logis Neuf : 10 000 €
- Équipement pompiers : 3 000 €
- Travaux sur bâtiments (volets école filets protection préaux, potences gymnase...) : 4 000 €
- Aménagement de la place de l'église : 70 000 €
- Remplacement d'un poteau incendie : 2 000 €

3) Fixation des parts communales fixe et variable du service public d'assainissement collectif

Le service public d'assainissement collectif a été délégué en 2012 par la commune à la SOGEDO pour une durée de 10 ans. La redevance d'assainissement payée par les usagers comprend outre la part revenant au délégataire, une part revenant à la collectivité définie en une part fixe et une part variable au m³ d'eau consommé. Comme en 2017, compte tenu de la bonne santé du service d'assainissement, le conseil décide à l'unanimité de ne pas appliquer le coefficient d'actualisation des tarifs communaux et ainsi maintenir les prix à l'identique, soit :

Part communale fixe par an (HT)	Part communale variable par m ³ (HT)
25.98 €	0.91 €

4) Convention de servitudes avec ENEDIS

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la place de l'Eglise et de la viabilisation des 3 lots à construire à proximité, Enedis prévoit l'enfouissement d'une ligne électrique de 400V sur les parcelles ZI372 et ZI59 de la commune. Le conseil donne son accord à la signature de cette convention de servitude.

Hervé COLAS et Jean-Paul BUELLET ont participé aux réunions de chantier. La place et le parking seront réalisés en enrobé, et la sortie devant l'église en béton désactivé. Les travaux devraient être finis fin mars.

5) Adhésion à l'association AMORCE

Mme le Maire présente l'association AMORCE, qui constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et autres acteurs locaux en matière de politiques Energie-Climat des territoires (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production d'énergie décentralisée, distribution d'énergie, planification) et de gestion territoriale des déchets (planification, prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets). Créée en 1987, elle est largement reconnue au niveau national pour sa représentativité, son indépendance et son expertise en matière de transition énergétique et d'économie circulaire.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion à l'association AMORCE afin d'obtenir un appui dans la gestion par la commune du projet privé d'implantation d'éoliennes. Le cout de l'adhésion serait de 258 € en 2018.

Par ailleurs, l'association locale ALEC peut également être une ressource dans cette démarche qui génère de nombreuses réactions. Depuis le début du projet de parc éolien, plusieurs remarques et courriers ont été reçus en mairie. Un débat s'installe sur la réponse à apporter à ces sollicitations, sachant que le conseil municipal n'est ni le porteur du projet, ni expert technique sur les énergies renouvelables, ni légitime à convaincre tous les opposants.

En conclusion, il est nécessaire d'apporter une réponse en s'en tenant aux seuls éléments factuels liés à la procédure d'instruction de la demande d'autorisation environnementale (PC).

Pascale VIRICEL se propose pour contribuer à la rédaction d'une réponse.

6) Non restitution d'équipement suite démission d'un SPV

Malgré plusieurs demandes de la part du chef de corps et du maire, un sapeur-pompier volontaire démissionnaire n'a pas restitué l'ensemble des équipements et vêtements fournis par la commune.

Le conseil adopte une délibération afin de lui facturer le coût des équipements non restitués, qui sera mis en recouvrement par le trésor public.

7) Demande de subvention au SDIS

Certains matériels acquis par la commune sont éligibles à une subvention du SDIS de 20%.

Equipement pompiers	Coût TTC	Taux subv	Mtt plafond
Tuyaux	557,36 €	20%	Selon diamètre
Protection anti frelons	222,96 €	20%	120.00 €
Echelle de toit	244,94 €	0%	
Défibrillateur	1 550,40 €	30%	1 650.00 €
Vestes et pantalons	859,10 €	60%	50 € (Veste) 40 € (pantalon)

Le conseil approuve la demande de subvention à déposer auprès du SDIS sur ces acquisitions 2017-2018 ainsi que l'achat de 8 vestes et pantalons pour les sapeurs pompiers.

Karine COLIGNON et Robert VELON rendent compte de l'AG de l'Amicale des pompiers. 57 interventions ont eu lieu en 2017. Le parcours sportif aura lieu le 7/04. La mairie a été remerciée pour l'achat d'un nouveau défibrillateur. L'effectif du CPINI demeure une préoccupation importante. Des manœuvres ont été réalisées en commun avec les pompiers de Curtafond.

Mme le Maire indique qu'une réunion pourrait avoir lieu réunissant les maires de Polliat, Curtafond et Confrançon ainsi que les 3 chefs de corps et un représentant du SDIS, afin de discuter d'un éventuel rapprochement des 3 centres.

8) Questions et communications diverses

- Le chantier d'aménagement du Logis Neuf progresse. Les travaux d'accès entre la place multimodale et le parking du supermarché sont retardés pour cause de difficultés juridiques avec la société propriétaire du supermarché. Par ailleurs, la route de Vandains devra être fermée pour réaliser les travaux de réseaux. Mme le Maire informe le conseil qu'elle va prochainement signer l'ordre de service pour le lancement de la tranche d'aménagement du Logis Neuf de la RD45 à la sortie Ouest.

- Jean-Paul BUELLET donne lecture du courrier de Mr GALLET, maire de Curtafond, qui exclut toute participation financière pour l'éclairage du stade de Confrançon, tout en proposant une réflexion à moyen terme sur un fond de mutualisation entre les communes. Cette décision interroge sur la capacité des 4 communes à répondre aux besoins pressants du club de foot. Quelle sera la position des autres communes ? Dans l'attente, aucune décision ne peut être prise concernant la réfection de l'éclairage. Un prochain comité de pilotage devrait se réunir début mars.
- Le conseil prend connaissance d'un courrier du président du Conseil départemental expliquant la consultation mise en place afin de trouver un nom aux habitants du département. Les intéressés ont jusqu'au 10/04 pour se prononcer.
- Hervé COLAS fait part du souhait du club de basket d'installer un coffret sur 2 niveaux en bordure du gymnase (qui ferait également office de petit gradin), ce qui nécessitera le déplacement de la potence des panneaux de basket, pour un coût de 1 620.00 € à la charge de la commune.
- Martial LOISY informe le conseil des problèmes mécaniques sur le tracteur-tondeuse ETESIA récemment acheté. Une rencontre aura lieu le 2/03 avec le vendeur et le fabricant. Par ailleurs, des devis seront réalisés pour l'achat de petits outils pour les agents techniques.
- Jean-Paul BUELLET indique que le camion a fait l'objet de 2 000 € de réparation (problème de démarrage, bougies de chauffe...).
- Les travaux de coupe et d'élagage en plusieurs endroits de la commune ont été réalisés par l'ONF, dans de bonnes conditions.
- Le conseil municipal prend connaissance du départ en décembre, d'une des entreprises du Logis Neuf.
- Madame le Maire fait part d'un appel à mobilisation relayé par plusieurs élus du département en faveur de la libération de Monsieur Salah HAMOURI, avocat originaire de Bourg en Bresse, aujourd'hui placé en détention administrative dans une prison israélienne.
- Jean-Paul BUELLET fait part d'un devis de 1 656 € pour un éventuel feu d'artifice, l'artificier intervenant bénévolement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.